

## Division des Personnels de l'Enseignement du Second degré

**ANNEXE 4** 

## **CERTIFICAT MEDICAL**

Demandé pour l'installation dans les fonctions ou l'admission en stage de formation Décret n°86-442 du 14/03/1986 article 20

## **ATTENTION:**

L'intéressé (e) devra OBLIGATOIREMENT retourner au Médecin Conseiller Technique du Recteur sous pli confidentiel cacheté Rectorat de la Réunion, 24 avenue Georges Brassens CS 71003 - 97443 Saint-Denis Cedex 9,

Ce certificat médical demandé pour l'installation dans ses fonctions ou son admission en stage de formation.

	Je soussign	gne (e)				
	Médecin gé	énéraliste agréé (e)				
	Certifie que Mme, Mr					
	<u>GRADE</u> :	☐ certifié (e)	□ PLP	□ СРЕ	☐ agrégé (e)	
	DISCIPLINE :					
	☐ Les maladies ou infirmités constatées ne sont pas incompatibles avec l'exercice des fonctions postulé					
Ces maladies ou infirmités doivent être indiquées au dossier médical de l'intéressé(e)						
	☐ Je conclus l'opportunité d'un examen complémentaire, l'intéressé(e) doit être soumis(e) à l'examen d'un médecin spécialiste agréé (décret n°86-442 du 14 mars 1986 Art. 20)					
	Fait à	,	le	Signature et	cachet du praticien	